

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 6 mars 2023 à 19h30.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
  - 4.1 rapport du maire**
  - 4.2 État des revenus et dépenses**
- 5. QUESTIONS DU PUBLIC**
  - question d'ordre général;
  - durée maximale: 20 minutes;
  - chaque intervenant doit s'identifier;
  - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
- 7. ACCEPTATION DES COMPTES**
  - 7.1 comptes du mois;
- 8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
  - 8.1 ouverture de soumission - Exploitation de l'usine d'épuration des eaux usées de Gaspé
  - 8.2 services professionnels pour les plans et devis - Travaux de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable à l'Anse-au-Griffon
  - 8.3 services professionnels pour les plans, devis et la surveillance des travaux pour la reconstruction des postes de pompage PP-2 et SP-22

- 8.4 services professionnels pour l'étude de capacité résiduelle des infrastructures d'égout et d'aqueduc du secteur Gaspé centre
- 8.5 services professionnels pour les relevés d'arpentage, esquisse et estimation pour deux (2) options dans le projet d'une rampe de mise à l'eau au quai à l'Anse-au-Griffon
- 8.6 ouverture de soumission - Services professionnels pour la réalisation d'un audit quinquennal de l'installation de production d'eau potable au centre-ville de Gaspé
- 8.7 ouverture de soumission - Fourniture d'une fourgonnette
- 9. SERVICES MUNICIPAUX**
- 9.1 Protection contre les incendies**
- 9.2 Urbanisme, aménagement et environnement**
- 9.3 Loisirs et culture**
- 9.3.1 aide financière - Club de boxe olympique du grand Gaspé
- 9.3.2 aide financière - Journée des familles au Mont-Béchervaise
- 9.3.3 abrogation de la résolution 22-12-048 – Achat de buts de soccer
- 9.4 Travaux publics**
- 9.4.1 remplacement des pompes d'eau potable dans le parc industriel des Augustines
- 9.4.2 taux de location des machineries et de la main-d'œuvre de la Ville de Gaspé 2023-2024
- 9.5 Services administratifs**
- 9.5.1 autorisation de signature - Convention d'aide financière - Programme de soutien aux aéroports régionaux (PSAR)

9.5.2 renouvellement du bail - Chalet de la plage Haldimand

## **9.6 Services juridiques et greffe**

9.6.1 autorisation d'activités - Millimetrik à Gaspé

9.6.2 demande de dérogation mineure - madame Julie Joncas et monsieur Richard Joncas

9.6.3 maire suppléant et substitut du maire

9.6.4 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1503-23

## **9.7 Direction générale**

9.7.1 réhabilitation du chemin de fer de la Gaspésie

9.7.2 aide financière - Plan de visibilité - 30e classique de golf - Fondation Santé Côte-de-Gaspé

9.7.3 programme de subvention au transport adapté - Demande d'aide financière 2023

9.7.4 dépôt du rapport sur la gestion contractuelle pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022

## **9.8 Ressources humaines**

9.8.1 embauche au poste de coordonnateur-trice aux communications et aux relations publiques

9.8.2 programme d'aide aux employés pour les pompiers et l'équipe de sauvetage de la Ville de Gaspé

9.8.3 adoption de la description de fonction pour le poste cadre de chargé-e de projets

## **9.9 Projets majeurs**

**10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

- 10.1 amendant le règlement de zonage 1156-11 en agrandissant la zone HC-220 à même une partie de la zone HF-204, et ce, afin d'inclure une partie du lot 4 734 903, cadastre du Québec
- 10.2 amendant le règlement 671-97 constituant un comité consultatif d'urbanisme
- 10.3 décrétant l'adoption d'un programme de revitalisation pour les périmètres d'urbanisation de Rivière-au-Renard et Gaspé et remplaçant le règlement 1441-21

**11. AVIS DE MOTION**

- 11.1 relatif à la démolition d'immeubles

**12. RAPPORT DES COMITÉS**

**13. AFFAIRES NOUVELLES**

**14. QUESTIONS DU PUBLIC**

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

**15. FERMETURE DE LA SÉANCE**



Isabelle Vézina,  
Greffière